



## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

Modification de l'ordre du jour – inscription d'un point complémentaire.

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** La conseillère municipale, Catherine Igersheim, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2018** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2018.

**Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018.  
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 3 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- délivré 8 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein, et 10 dans le cimetière communal situé au Zich
- renoncé 17 fois à l'exercice du droit de préemption.

**Point 4 : Acceptation de dons dans le cadre des travaux de relevage de l'orgue Silbermann** Le Conseil Municipal accepte, dans le cadre des travaux de relevage de l'orgue Silbermann les dons suivants :

- Amis de l'église des Jésuites de Molsheim : 14.000 €
- Amis de l'orgue Silbermann : 4.500 €

**Point 5 : Modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes de La Région de Molsheim-Mutzig** Le Conseil Municipal accepte la modification des compétences de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig avec l'ajout de la compétence "Création, aménagement et gestion d'une fourrière automobile" et adopte les nouveaux statuts.

**Point 6 : Ancienne Chartreuse - restauration de la bibliothèque et des cellules "S" et "T" - restauration de la cellule "F" dite "Maison Misbach" - demande de l'aide de l'Etat et de la Région** Il a été envisagé de procéder d'une part à la restauration de la bibliothèque et des cellules "T" et "S", d'autre part à la démolition de la "maison Misbach" et simultanée d'entreprendre la réhabilitation du cloître et de la cellule "F" ; Une consultation a été lancée pour attribuer ces études.  
Le Cabinet Imagine l'Architecture a été retenu pour effectuer ces missions.  
Le Conseil Municipal approuve globalement le projet de restauration de la bibliothèque et de la cellule "S" ainsi que de la destruction de la Maison Misbach, et autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat et de la Région dans le cadre de ce projet.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 28 septembre 2018 -

**Point 7 : Attribution d'une subvention – Festival des Namis de la Nalsace 2018** Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association les Namis de la Nalsace pour la tenue du festival éponyme. L'édition 2018 se tiendra les 3 et 4 novembre 2018 et aura pour thème «*Le Seigneur des Nannos*».

**Point 8 : Subvention à l'association "Arts et Cloître" de Molsheim – saison 2018/2019** Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1.600 € à l'association Arts & Cloître de Molsheim afin de soutenir l'organisation d'un cycle de 8 conférences au caveau de la Chartreuse au titre de la saison 2018/2019.  
*Le thème retenu cette année par l'association est "Du visible à l'invisible : signes, sens et symboles cachés dans les arts"*

**Point 9 : Subvention à la Sportive de Molsheim – saison 2018/2019 – section sport étude football – actions du club** Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football a été créée au collège Rembrandt Bugatti, en partenariat avec «la Sportive de Molsheim». Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement de 4.000 € au titre de l'année scolaire 2018-2019. Parallèlement, il a également été décidé d'attribuer une seconde subvention de 30.000 € à la Sportive destinée au fonctionnement du site et aux activités qui en découlent (encadrement et accompagnement pédagogique).

**Point 10 : Attribution d'une subvention au MOC – section Badminton – Gymnase Henri Meck** Le président du Molsheim olympique club, section badminton, a sollicité une participation de la Ville pour la prise en charge des frais de location du gymnase Henri Meck dans le cadre des entraînements pour la saison 2018-2019. Afin de permettre au club de maintenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 6.800 € à cette association.

**Point 11 : Attribution d'une subvention au MAC – Gymnase Henri Meck** Le président du Molsheim Athletic Club, section course à pied a sollicité une participation de la Ville pour la prise en charge des frais de location du gymnase Henri Meck dans le cadre des entraînements pour la saison 2018-2019.  
Afin de permettre au club de maintenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 858 € à cette association.

**Point 12 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation des classes d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg - année scolaire 2018/2019** Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 2.100 € à l'école de la Monnaie.  
Cette subvention contribue au financement de séances d'escalade à Roc en Stock à la plaine des Bouchers à Strasbourg qui se tiendront du 24 au 28 septembre 2018, du 15 au 19 octobre 2018, du 10 au 14 décembre 2018 et du 14 au 18 janvier 2019 pour 6 classes différentes.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 septembre 2018 -

**Point 13 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation des classes transplantées à Feldberg en Allemagne - année scolaire 2018/2019**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 2.600 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement de classes transplantées à Feldberg qui se tiendront du 27 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019 et qui concernent 40 participants.

**Point 14 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation des classes transplantées à Senones – année scolaire 2018/2019**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 3.575 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement de classes transplantées à Senones qui se tiendront du 12 au 16 novembre 2018 et qui concernent 55 participants.

**Point 15 : Attribution d'une subvention aux Scouts et Guides de France – destination Costa Rica**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'équipe compagnon du Groupe Saint Matern de Molsheim pour un projet de protection de l'environnement mené au Costa Rica du 23 juillet au 19 août 2018 dans le cadre d'un projet d'aide au développement.

**Point 16 : Modification du tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs doit obéir au principe de sincérité. Il prévoit les postes susceptibles d'être pourvus en cours d'année budgétaire, notamment pour tenir compte des remplacements et des évolutions de carrière.  
Des mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.

**Point 17 : Mainlevée de droit de résolution – 10 rue du Dauphiné – section 49 - parcelle 967/94**

Le Conseil Municipal consent à la mainlevée de tous droits au profit de la Ville notamment du droit à résolution inscrit au profit de la Ville de Molsheim dans l'ensemble des actes relatifs à la cession de lots dans le lotissement "Les Tournesols"

**Point 18 : Mise à jour du tableau du classement de la voirie communale - année 2017 - DGF**

Le dernier classement et la mise à jour des voiries communales ont été effectués le 21 novembre 2016.  
Depuis cette date, des voiries ont été modifiées, d'autres créées. Il convient donc de mettre à jour ce classement.

L'assemblée délibérante a approuvé le tableau de classement des voiries communales qui se répartissent comme suit :

• Voies communales à caractère de places publiques	18 208 m <sup>2</sup>
• Voies communales à caractère de rues	41 280 ml
• Voies communales à caractère de chemins	1 445 ml
• Voies communales à caractère de sentiers publics	1 438 ml

**Point 19 : Rapport annuel pour 2017 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement**

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

*Rapport consultable sur :*

<https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm>

**Point 20 : Rapport annuel pour 2017 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable**

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

*Rapport consultable sur :*

<https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm>

**Point 21 : Bâtiment de la Metzsig - restauration extérieure - demande de l'aide de l'Etat et de la Région**

L'ancienne Boucherie, ou Metzsig, constitue un élément majeur dans la place centrale de la ville de Molsheim. La construction de cet édifice aurait débuté en 1525 pour le rez-de-chaussée, mais le reste du bâtiment aurait été érigé dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1980/1982 les façades et les toitures sont intégralement restaurées. Il est aujourd'hui envisagé de procéder à la restauration extérieure du bâtiment de la Metzsig.

Le Conseil Municipal approuve le projet de restauration extérieure et autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat et de la Région.

***Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 30 novembre 2018 à 20 h en salle du Conseil***